



## **MUNICIPALITE DE GLAND**

# **Préavis municipal n° 17 relatif à l'octroi d'un crédit pour la rénovation du skatepark sis au centre sportif "En Bord"**

**Date proposée pour la séance de la commission:**

- **Mardi 21 février 2012 à 19h30**  
Bâtiment administratif, Grand'Rue 38: salle de conf.  
"Lausanne"

**Personnes responsables: Mme Christine Girod, municipale**  
**M. Daniel Collaud, municipal**

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

### **Préambule**

Sur proposition du réseau interdisciplinaire jeunesse, la ville de Gland a mis sur pied une journée "jeunesse impliquée" le 17 avril 2010 afin que les jeunes âgés de 14 à 18 ans puissent s'exprimer et faire des propositions à la municipalité.

Lors de cette journée qui s'est déroulée dans une ambiance conviviale, différents projets ont été proposés par les jeunes, en présence des représentants de la municipalité. Parmi ces projets, figurait en première ligne la rénovation du skatepark sis au centre sportif "En Bord" au motif que le "skate" est pour les jeunes une manière de faire du sport et de lutter contre l'ennui et l'inactivité.

Ainsi, bénéficiant de l'encadrement du travailleur social de proximité, les jeunes ont développé un projet de rénovation du skatepark qu'ils ont présenté à une délégation de la municipalité au printemps 2011.

### **Le skatepark actuel**

C'est en 1989, soit il y a 23 ans déjà, que le conseil communal était sollicité une première fois pour financer ce que l'on appelait alors une piste de skateboard. En effet, dans le cadre du préavis municipal pour la réalisation de la deuxième étape du centre sportif "En Bord", un crédit de 85'000 francs était octroyé pour cette construction. Le projet réalisé consistait en l'aménagement d'une place d'environ 800 m<sup>2</sup> en enrobé bitumineux sur laquelle plusieurs engins (rampes, rails, bancs,...) ont été posés.

Depuis lors, seul l'entretien courant de cette installation a été effectué, aucun investissement conséquent n'ayant été consenti. Et il faut bien avouer qu'après plus de 20 ans, l'usure de certains engins est telle qu'un remplacement s'impose. De même, le sol en enrobé bitumineux a souffert des sollicitations et des conditions météorologiques, rendant très inconfortable la pratique du skateboard. Les photos ci-dessous témoignent de la vétusté de cette installation :





### **Descriptif du projet**

Dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau skatepark, deux grandes tendances s'affrontent:

- les skatepark "hors sol" constitués d'une surface de roulement généralement en bitume sur laquelle différents éléments (rampes, rails, bowl, etc.) métalliques, en béton préfabriqué ou en matériaux composites sont implantés en fonction de parcours prédéfinis. C'est typiquement le cas du skatepark actuel;
- les skatepark "intégrés" en béton qui forment un tout indissociable et dans lesquels les différents éléments sont directement coulés et construits dans la masse de béton et ne forment qu'une seule et unique surface uniforme. De tels skatepark sont quasiment fabriqués "sur mesure";

Après étude comparative de plusieurs variantes, le choix de la municipalité s'est rapidement porté sur la seconde variante, celle-ci présentant de nombreux avantages. On peut citer en particulier:

- la durabilité de l'installation. En effet, un matériau tel que le béton résistera mieux aux sollicitations et aux conditions météorologiques;
- l'entretien d'une telle installation sera très restreint et elle vieillira bien mieux que les éléments préfabriqués tels que ceux qui sont sur le skatepark actuel;
- le fait que le skatepark soit en fait un seul et unique élément géant en béton permet une variété de parcours quasi infinie. En outre, la construction "à la main" permet de donner au skatepark des rayons de courbures très variés que l'on ne peut pas retrouver avec les éléments préfabriqués;
- le béton permet d'obtenir une surface de roulement extrêmement lisse que l'on ne peut pas atteindre avec un enrobé bitumineux. La sensation de glisse qu'un tel revêtement procure est inégalable. En outre, les différentes rampes étant elles-mêmes réalisées et intégrées dans le béton, la transition entre le sol et l'élément se fait en douceur et sans secousses.

- même si l'emplacement du site est éloigné des habitations, le bruit généré par des installations "hors sol" est beaucoup plus important qu'avec un skatepark en béton;
- le fait que les rampes et autres engins soient "coulés dans la masse" évite que ceux-ci ne soient déplacés et mis en scène dans des configurations non souhaitées, voire parfois dangereuses;

En outre, il convient de préciser qu'au niveau du coût de construction, la variante en béton ne représente qu'un surcoût modeste, qui sera rapidement amorti, la durée de vie d'une telle installation étant bien plus longue et les frais d'entretien moindres que sur une installation "hors sol".

Le projet proposé par la municipalité vous est présenté aux annexes 2 et 3 de ce préavis. Il occupe la même surface qu'aujourd'hui, soit un rectangle d'environ 30 m x 25 m. Il comprend notamment :

- un bowl (rampe fermée);
- des mini-rampes;
- des plans inclinés;
- des pyramides;
- des murets.

Volontairement, le choix a été fait de ne pas avoir des éléments de trop grande taille. En effet, dès que la hauteur des rampes ou des plans inclinés est grande, il n'y a plus que les initiés qui osent s'aventurer sur une telle installation. Or, la volonté de la municipalité est d'ouvrir cette installation au plus grand nombre et que le novice y trouve autant de plaisir que l'utilisateur confirmé.

En outre, contrairement au skatepark actuel qui est réservé aux planches à roulettes, ce projet permet à un grand nombre d'engins différents de s'y produire. En effet, il est conçu pour y accueillir tant les patins-à-roulettes, que les trottinettes, les BMX ou encore les skateboards. Là aussi, il y a donc volonté de répondre aux besoins du plus grand nombre.

Après avoir associé les jeunes dès le démarrage du projet et tout au long de sa conception, il est également prévu de poursuivre cette démarche en les impliquant dans la phase de réalisation de celui-ci. De ce fait, il est prévu, sous une forme encore à définir, de faire participer les jeunes qui le souhaiteraient à la construction du nouveau skatepark communal. Cette collaboration pourrait se faire en organisant des ateliers de travail le mercredi après-midi pour donner des coups de main sur le chantier ou en proposant une fresque qui pourrait venir décorer la surface de roulement en béton du skatepark, ceci en collaboration étroite avec le travailleur social de proximité bien entendu.

### **Coût**

Suite à un appel d'offres auprès de différents fournisseurs, les coûts liés à un tel projet se répartissent de la façon suivante:

Dégrappage et élimination du revêtement bitumineux existant	18'000.-
Terrassement	32'000.-
Béton et ferrailage	85'000.-
Copping et mise en place	27'000.-

Matériel	28'000.-
Main d'œuvre	122'000.-
Serrurerie (adaptation clôture)	9'000.-
Adaptation de l'éclairage de la place	10'000.-
Divers et imprévus	10'667.-
<b>Montant total HT</b>	<b>341'667.-</b>
T.V.A. 8 %	27'333.-
<b>Montant total TTC</b>	<b>369'000.-</b>

### Subsides

En principe, les installations destinées à améliorer l'infrastructure sportive, construites et financées par les pouvoirs publics, par des sociétés sportives ou par des institutions d'utilité publique ne poursuivant aucun but lucratif peuvent faire l'objet d'un subside de la part du **Fonds du sport** pour autant qu'elles répondent aux buts fixés par ladite société. La Fondation du Fonds du sport vaudois gère et redistribue la part vaudoise des bénéfices annuels de la Loterie Romande dévolus au sport pour le Canton de Vaud.

Cette fondation se réunit deux à quatre fois par année pour décider de l'octroi des soutiens financiers aux nombreux projets qui lui sont soumis. La prochaine séance est agendée au 17 avril prochain et la municipalité va déposer pour le 15 mars au plus tard un dossier auprès des instances concernées afin de pouvoir bénéficier d'un tel subside.

Précisons encore que des contacts préalables ont déjà eu lieu avec les représentants du fonds du sport et qu'il est apparu que dans le cadre d'un skatepark traditionnel "hors-sol", ce fonds ne subsidie en général que les engins et pas les travaux de génie civil. Il y aura donc lieu de définir avec eux quelle part de notre projet peut bénéficier d'un tel subside.

De plus, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) dispose également d'un **fonds cantonal de soutien pour les projets portés par les jeunes**. Un projet de skatepark rentre tout-à-fait dans le type de projets susceptibles de bénéficier d'une aide financière dont le montant maximum est plafonné à 10'000 francs. Toutefois, plusieurs critères doivent être respectés pour pouvoir prétendre à un tel subside, en particulier le fait que le projet doit être porté par des enfants ou des jeunes (éventuellement avec l'aide d'un adulte) dont l'âge est de 25 ans au maximum.

Ainsi, sous la férule du travailleur social de proximité de la ville de Gland, M. Matthieu Forest, un groupe de jeunes s'est constitué pour préparer un dossier de demande de soutien auprès du DFJC. L'objectif de ce fonds de soutien est notamment:

- d'identifier et de prendre en compte les besoins, les attentes et les intérêts spécifiques des enfants et des jeunes;
- d'encourager la participation des enfants et des jeunes à la vie sociale au niveau communal, régional et cantonal;

- de reconnaître et soutenir les activités de jeunesse extrascolaires;
- de reconnaître et soutenir les expériences et la formation liées aux tâches d'encadrement des enfants et des jeunes.

La municipalité est convaincue qu'un tel projet permettra de répondre à ces objectifs en fédérant notre jeunesse autour d'un projet commun.

Finalement, il convient de préciser que ces sommes n'ont pas été prises en considération dans la présente demande de crédit, étant donné que ces subventions ne seront octroyées qu'au terme des travaux et sur présentation du décompte final.

### **Financement**

Le financement de cette réalisation pourrait être assuré, le cas échéant, par les disponibilités de la bourse communale. Toutefois, nous sollicitons, conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de 369'000 fr. aux conditions les plus favorables.

Le plan des investissements 2012-2016 prévoyait pour ces travaux un montant de 250'000 francs, subventions déduites.

### **Amortissement**

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 10 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. Sur la base d'un taux d'intérêt de 2.75%, nos charges financières pourraient s'élever la première année à 47'047,50 francs (intérêts: 10'147.50 francs et amortissement de 36'900 francs).

Le tableau récapitulatif joint en annexe au présent préavis permet de vérifier que cet emprunt entre dans le cadre du plafond d'endettement ratifié par le conseil communal.

### **Conclusions**

Le skatepark actuel est une installation qui est devenue, au fil des années, obsolète et qui doit maintenant faire l'objet d'une rénovation en profondeur. En effet, en l'absence de cette infrastructure, les jeunes auront tendance à utiliser les routes, les escaliers ou autres espaces publics mettant ainsi en danger leur propre sécurité, ainsi que celle des autres usagers.

Ainsi, en leur offrant un endroit adapté à leur activité favorite, nous pourrions offrir une alternative à l'utilisation de nos espaces publics par les trottinettes, BMX et autres engins à roulettes en concentrant ce type d'activités sur un site approprié. Ce lieu devrait redevenir un espace de rencontre, de partage et d'expression pour notre jeunesse qui pourra également y pratiquer une saine activité physique.

Finalement, et ce n'est peut-être pas le moindre des arguments, cela serait un bel aboutissement pour les jeunes qui ont participé à ce projet dès sa genèse de le voir se concrétiser.

Ainsi, fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au conseil communal de prendre les décisions suivantes:

## LE CONSEIL COMMUNAL

- vu - le préavis municipal n°17 relatif à l'octroi d'un crédit pour la rénovation du skatepark sis au centre sportif "En Bord";
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;
- ouï - le rapport de la commission des finances;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

### **d é c i d e**

- I. - d'accorder le crédit de fr. 369'000.-- et d'autoriser la municipalité à rénover le skatepark sis au centre sportif "En Bord";
- II. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de fr. 369'000.--

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic:

Le secrétaire-adjoint:

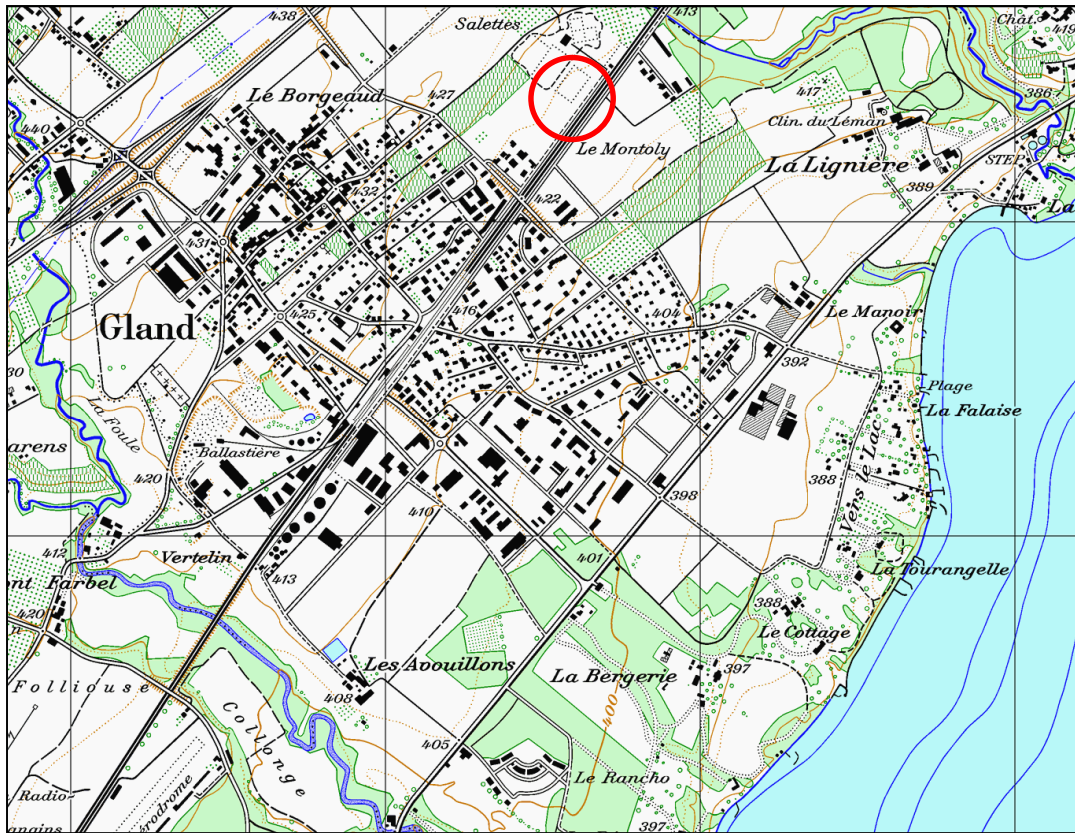
G. Creteigny

J.-Cl. Kirchhofer

Annexes: - plan de situation  
- plan du projet  
- images de synthèse  
- tableau du plafond d'endettement

# ANNEXE I – Préavis n°17

## RENOVATION DU SKATEPARK – PLAN DE SITUATION

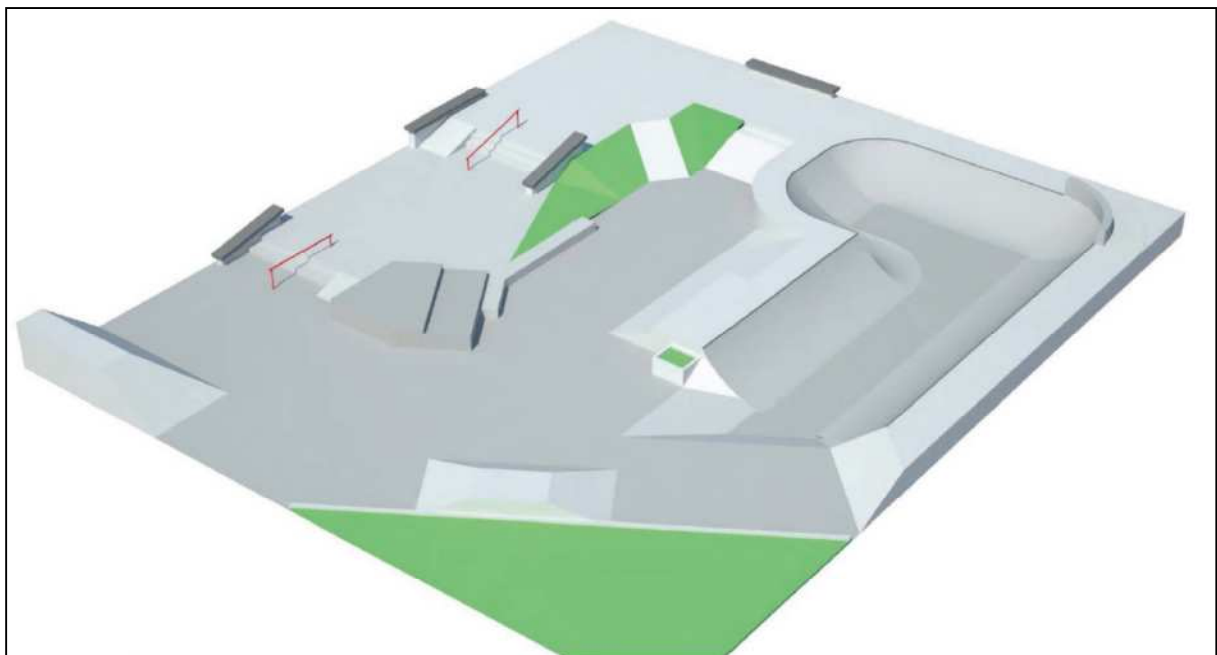
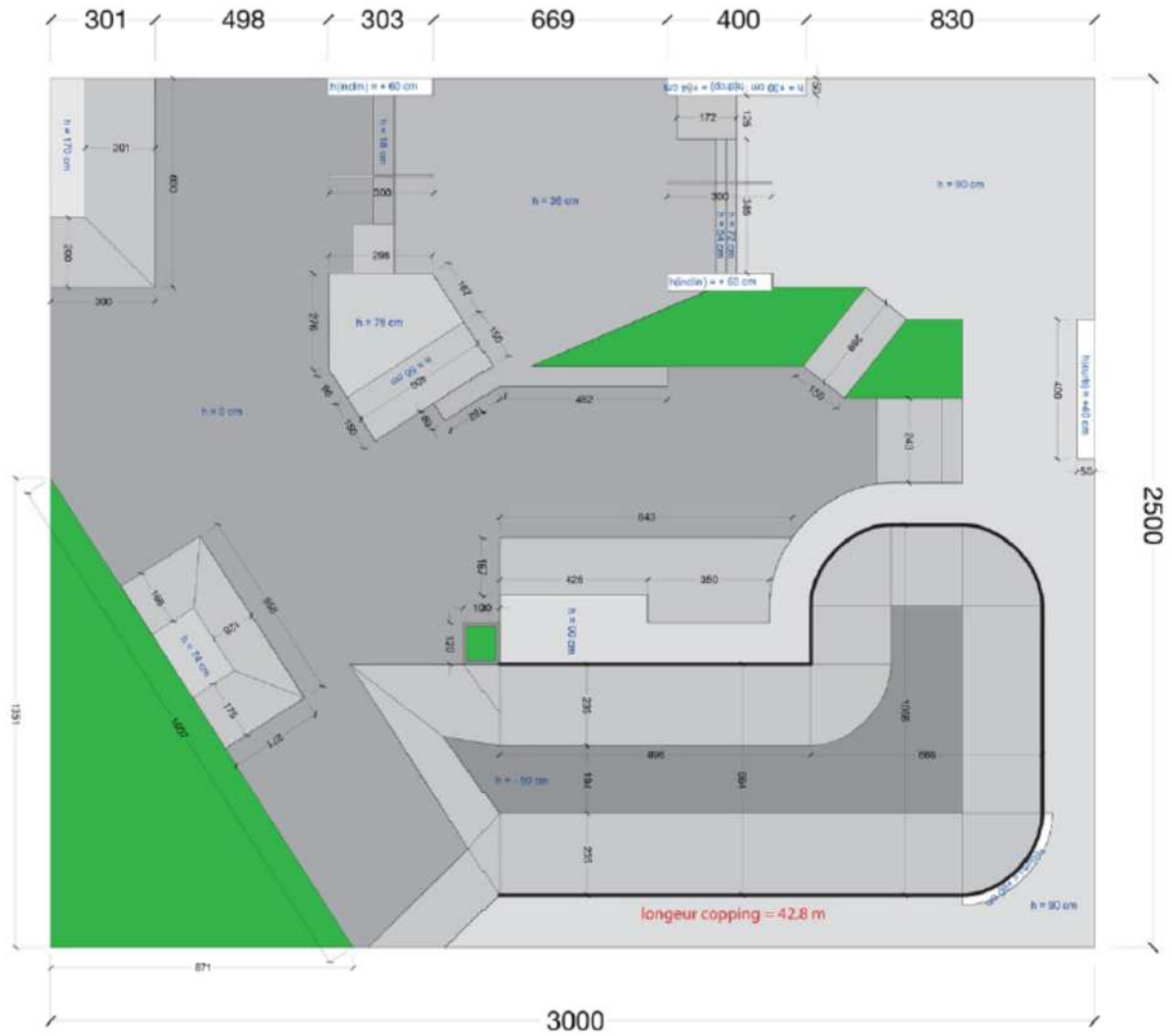






# ANNEXE II – Préavis n°17

## RENOVATION DU SKATEPARK – PLAN DU PROJET



**ANNEXE III – Préavis n°17**  
**RENOVATION DU SKATEPARK – IMAGES DE SYNTHESE**

